

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au CA	En exercice	Qui ont pris part à la DÉLIBÉRATION

100	100	75
-----	-----	----

PRÉSENTS	60
POUVOIRS	15
ABSENTS	25

Vote Pour :	72
Vote Contre :	0
Abstention :	3

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL DE COMMUNAUTE
SÉANCE DU LUNDI 13 NOVEMBRE 2017

Date de la Convocation

7 NOVEMBRE 2017

Date d’Affichage

8 NOVEMBRE 2017

L’an deux mille dix-sept et le lundi treize novembre à 18h00, le Conseil de Communauté de la Communauté d’agglomération Gaillac-Graulhet régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi, au Centre de ressources de Técou, sous la présidence de Monsieur Paul SALVADOR.

Présents : Mesdames et Messieurs Bernard AUDARD, Blaise AZNAR, Bernard BACABE, Bernard BARTHE, Jean BATAILLOU, Florence BELOU, Eric BLANQUART, Marie-Françoise BONELLO, Jean-Michel BONNEMAIN, Michel BONNET, Danièle BOROT, Paul BOULVRAIS, Jean-Claude BOURGEADE, Jacques BROS, Patrick CAUSSE, Gilles CROUZET, Olivier DAMEZ, John DODDS, Max ESCAFFRE, Maryse ESCRIBE, Bernard FERRET, Claude FITA, Vivian GUISCHET, Patrice GAUSSERAND, Christophe GOURMANEL, Maryse GRIMARD, Monique GUILLE, Max GUIPAUD, Marie-Hélène HAMELLE, Christophe HERIN, Gilles JAUROU, Christian JEANJEAN, Louisa KAOUANE, Claude LABRANQUE, Serge LAZARO, Maryline LHERM, Bernard MIRAMOND, Jean-Marc MOLLE, Marie-France MOMMEJA, Francis MONSARRAT, Max MOULIS, Jean-Marie NEGRE, Georges PAULIN, Ludivine PAYA, Guy PENDARIES, Guy PEYRE, Guy PONS, Ludovic RAU, Janine RELLA, Marie-Odile RIBOUD, Francis RUFFEL, Paul SALVADOR, Alain SORIANO, Claude SOULIES, Martine SOUQUET, Denis TENEGAL, Michel TERRAL, Chantal TICHIT, Pierre TRANIER, Pierre VERDIER,

Titulaires excusés ayant donné pouvoir à un Titulaire : Mesdames et Messieurs Jean-François BAULES à Paul SALVADOR, Dominique BOYER à Alain SORIANO, Alain BREST à Maryline LHERM, Michel BUFFEL à Jean-Claude BOURGEADE, Bruno De BOISSESON à Serge LAZARO, Dominique HIRISSOU à Monique GUILLE, Pascale PUIBASSET à Eric BLANQUART, Jean TKACZUK à Christophe HERIN, Gilles TURLAN à Olivier DAMEZ,

Suppléants présents (Titulaires excusés leur ayant donné pouvoir) : Mesdames et Messieurs Jérôme ALBENGE à Marie-Claire MATE, Alain BORGELLA à François JONGBLOET, Caroline BREUILLARD à Philippe JEAN, Patrick LAGASSE à Jacques AUDIBERT, Richard MARTINEZ à Daniel MARCHESI, François VERGNES à Roger POURCEL,

Absents excusés : Mesdames et Messieurs Françoise BARTHES, Pascal HEBRARD, Pascal NEEL,

Absents : Mesdames et Messieurs Julienne AUREL, Roger BIAU, Paul BOZZO, Christophe CAUSSE, Marie-José COLIN, Danièle DESERT, Michel DESMARS, Bernard EGUILUZ, Claude GENIEY, Philippe GONZALEZ, Christelle HARDY, Chantal LAFAGE, Alain LAPORTE, Jean-Paul LALANDE, Christian LONQUEU, Patrick MONTELS, Stéphanie NELATON, Annick PIEUX, Francis PRADIER, Patricia RICARD, Serge ROUQUETTE, Jean-Pierre ROUSSEAU,

Secrétaire de séance : Monsieur Paul BOULVRAIS

N°350_2017D

ACTES : 7.4.1

OBJET DE LA DELIBERATION : 4- Accompagnement du projet de festival international des lanternes porté par la ville de Gaillac au titre des compétences de la communauté d’agglomération Gaillac-Graulhet

Exposé des motifs

Le Président explique que la ville de Gaillac est engagée depuis plusieurs mois dans une coopération avec la Chine. Initiée sur le plan culturel, cette coopération se tourne prioritairement

vers la province du Sichuan, dont les gouvernements ont déjà tissé des liens étroits avec la région Occitanie.

Cette coopération s'est engagée en partenariat avec l'APCAE (Association du peuple chinois pour l'amitié avec l'étranger) dans le cadre de la politique du gouvernement chinois pour l'amitié avec l'étranger et la paix.

Cette coopération comporte plusieurs composantes : culture, économie, sport et tourisme :

- signature d'une convention entre la ville et le musée d'art de Pékin permettant la présentation à l'été 2018 au musée des beaux-arts de Gaillac de chefs d'oeuvre de l'art chinois datant du XVII^e au XX^e siècle.
- projet de jumelage entre la ville de Gaillac et la ville de Zigong dans la province du Sichuan
- coopérations sportives avec la ville de Meishan, dans la province du Sichuan

En outre, ces échanges ont permis, via un parrainage du ministère du commerce, à la communauté d'agglomération d'être présente sur le salon professionnel agro alimentaire international Anufood du 30 août au 1^{er} septembre 2017. Cette action s'est inscrite dans le cadre de la politique d'animation des filières économiques de la communauté, au même titre que les actions déjà engagées sur la filière artisanat/commerce et sur la filière cuir.

Dans le cadre de cette collaboration d'ensemble, la ville de Gaillac accueille le Festival international des lanternes du 1^{er} décembre 2017 au 31 janvier 2018, dans le cadre d'un partenariat avec la société organisatrice du festival. Ce spectacle est inédit en Europe, toutefois de nombreuses présentations ont eu lieu à l'international.

Le festival aura lieu dans le parc Foucaud : il s'agit d'une mise en lumière de l'art traditionnel chinois au travers de lanternes avec armatures métalliques recouvertes de tissu de soie et éclairées par des LED. En outre, des spectacles de courte durée mettront en valeur la culture de Zigong (transformistes de visages du Sichuan, cracheurs de feu, kungfu).

La ville de Gaillac mobilise les acteurs institutionnels, économiques et associatifs locaux et régionaux autour de cet événement. Ainsi, des actions d'animation à vocation économique et culturelle auront lieu pendant et autour du festival. Au sein du parc, un espace équipé sera dédié aux entreprises, représentants des filières économiques et acteurs institutionnels, du territoire et hors territoire, pour l'organisation de rencontres et manifestations concourant à la promotion du territoire et de ses atouts économiques.

Le conseil de communauté,

Où cet exposé,

Vu le code général des collectivités territoriales, en particulier l'article L. 5216-5, et les articles L. 5215-27 et L.5216-7-1 ;

Vu les statuts de la Communauté d'agglomération, article 6.1.1 « en matière de développement économique » ;

Vu le plan d'actions et d'animation économique de la Communauté d'agglomération, et le Plan d'actions commerce territorial, notamment son axe 3 ;

Considérant que, Gaillac étant la première ville d'Europe à accueillir ce festival, cet événement constitue une réelle opportunité pour le dynamisme du territoire communautaire compte tenu de la population qu'il est projeté d'accueillir autant que la durée de l'initiative ;

Page 2017/

Considérant que le festival des Lanternes permet de renforcer la notoriété du territoire communautaire, notamment grâce à l'exposition médiatique, et par conséquent accroît l'attractivité conjointe du territoire et de ses entreprises vis à vis de l'extérieur ;

Considérant que ce projet présente une dynamique susceptible d'engendrer des retombées économiques directes et indirectes, d'autant plus intéressantes pendant une période creuse de l'année ;

Considérant l'intérêt pour la communauté de participer à cette dynamique d'animation territoriale par la mise en œuvre de ses compétences ;

Vu l'avis favorable de la commission attractivité du 6 novembre 2017 ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, (3 abstentions : Francis MONSARRAT, Jeanine RELLA, Guy PONS) :

- DECIDE D'ACCOMPAGNER le projet de festival des lanternes au titre de sa compétence développement/animation économique, en confiant à la commune par convention, telle qu'annexée, une prestation d'animation économique autour de l'espace dédié à l'accueil et promotion des partenaires économiques installé au sein du festival, pour un montant de 17 000 € HT,

- DECIDE D'ACCOMPAGNER le projet de festival des lanternes via une opération de communication en faveur des résidents de la communauté, en participant par convention avec la commune, telle qu'annexée, à hauteur de 8 000 € à la mise en place du coupon de réduction en faveur des résidents de la communauté délibérée par le conseil municipal de Gaillac le 6 juillet 2017,

- AUTORISE le Président à signer les conventions à intervenir avec la commune ainsi que tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

L'offre de services de la communauté, en matière de collecte des déchets et de mobilité, sera adaptée à la dimension de l'événement. Ces dépenses évaluées à 40 000 € seront imputées sur les budgets correspondants.

Acte rendu exécutoire
- après transmission en Préfecture
Le.....
- et publication du.....
Le.....
Le Président,

Pour extrait conforme,
Fait les jours, mois, ans, susdits,

**Le Président,
Paul SALVADOR**

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
Rabastinois | Tarn & Dadou | Vère-Grésigne - Pays Salvagnacois

Envoyé en préfecture le 15/11/2017

Reçu en préfecture le 15/11/2017

Affiché le



ID : 081-200066124-20171113-350_2017D-DE